

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Rapport annuel

Synthèse

ANNEE 1



SOMMAIRE

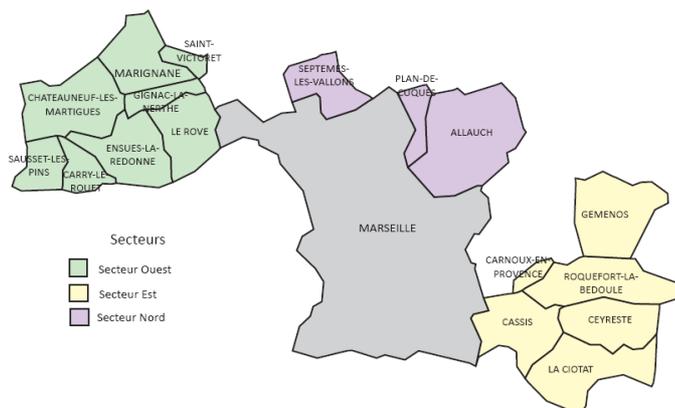
Avant-propos	2
Fiche de présentation de la structure	3
Fiche synthétique du diagnostic	5
Actions planifiées	20

AVANT PROPOS

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est aujourd'hui composée de 18 communes. Le territoire de MPM est organisé autour d'une ville centre, Marseille, entourée de trois bassins de vie contrastés en termes de démographie et de type d'habitat (cf. carte ci-contre).

En 2009, MPM représente 1 039 739 habitants (recensement INSEE 2008, population municipale), soit 53 % de la population départementale, sur un territoire de 60 475 hectares.

Les perspectives d'évolution de la population, à partir des prévisions de l'AGAM, indiquent une population de 1 073 572 habitants en 2015 soit une progression de 3.3%.



Le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas !

L'objectif est clair, il s'agit de réduire la production des déchets sur le territoire de 7 %, ce qui représente 31,4 kilos en moins par habitant d'ici 2016.

Pour conduire ce projet d'envergure MPM a souhaité faire appel à un bureau d'études pour réaliser le diagnostic du territoire et l'élaboration du Programme ainsi que pour assurer son suivi.

A l'issue de cette phase de diagnostic, MPM a pu identifier les principaux gisements d'évitement et bâtir son plan d'action pour les 4 années à venir, au total ce sont 21 actions qui ont été retenues. Les quantités de déchets pouvant être évitées et l'importance de l'exemplarité de la collectivité en termes d'image et de crédibilité vis-à-vis de l'ensemble des acteurs sont les critères principaux qui ont été pris en compte pour prioriser ces actions.

Le plan d'action proposé par MPM couvre des gisements de déchets diversifiés.

En effet, il existe sur ce territoire, une diversité de publics pouvant être acteurs de la réduction des déchets, que ce soient les particuliers, les scolaires, les collectivités, les commerces, les petites et moyennes entreprises, les associations, les touristes.

Il est donc essentiel pour la réussite de ce Programme Local de Prévention des déchets, de travailler en collaboration avec l'ensemble de ces acteurs et de pouvoir leur proposer des pratiques visant à impacter les quantités de déchets produits et ainsi atteindre l'objectif fixé de réduction des Ordures Ménagères et Assimilés de 7 % d'ici 2016.

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROGRAMME

Nom : **Marseille Provence Métropole**

Adresse : 58, Boulevard Charles Livon – 13007 Marseille
(complète)

Téléphone : **04.91.99.99.00**

Fax : **04.91.99.99.01**

PARTICULARITE(S) DU PORTEUR DE PROGRAMME

Statut : Communauté Urbaine

Compétence(s) déchet(s) : Collecte, transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés

Caractéristique des adhérents : 18 communes soit 100 %

Modalités d'interaction avec les membres : MPM est un EPCI regroupant 18 communes, réparties sur 4 secteurs :

- **Secteur Ouest** : Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Marignane, Saint-Victoret et Sausset-les-Pins,
- **Secteur Est** : Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Gémenos, La Ciotat et Roquefort la Bédoule,
- **Secteur Nord** : Allauch, Plan de Cuques et Septèmes-les-Vallons.
- **Marseille**

SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Population : 1 039 739 habitants en 2009

Densité : 1 718 hab/km²

Dynamique d'évolution : + 0,6 % entre 1999 et 2009 (source INSEE)

PARTICULARITE(S) DU TERRITOIRE

Le territoire de MPM est de type urbain.

La superficie du territoire concerné est de 604.8 km² avec une densité de 1 718 hab. /km².

Les communes les plus peuplées du territoire sont les communes de Marseille (859 543 habitants), Marignane (34 274 habitants) et La Ciotat (34 271 habitants) qui représentent 88,4 % de la population de MPM (Marseille représentant 81,8% de la population à elle seule).

La commune de Marseille est la plus densément peuplée par rapport à la superficie de son territoire (3 535 hab./km²).

La population du territoire concerné par la collecte est en augmentation constante.

Une réelle volonté d'augmenter l'activité économique sur le territoire de MPM se traduit par de nouvelles activités économiques créatrices de déchets.

Le territoire présente un taux d'habitat collectif élevé (76 % des logements) en particulier sur la commune de Marseille où ce taux atteint 82,2 %.

En 2013, Marseille a été sélectionnée pour être capitale européenne de la culture. De nombreuses manifestations auront lieu durant l'année et 10 millions de visiteurs sont attendus générant un flux de déchets qu'il faudra prendre en compte.

CARACTERISTIQUE DE L'EQUIPE PROJET

10 personnes interviennent ponctuellement sur l'animation du programme de prévention des déchets ce qui représente 4 ETP.

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DE PROGRAMME

Nom : OCHIER Prénom : Vincent
Service : Marseille Provence Métropole – Direction Générale des Services
Fonction dans l'organisme : Responsable de mission « Prévention et tri des déchets »
Téléphone : 04 88 77 60 68
Email : vincent.ochier@marseille-provence.fr

ELU REFERENT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : VIARD Prénom : Jean
Fonction dans l'organisme : Vice-Président
Téléphone : 04.88.77.62.25 Email : beatrice.guenebeaud@marseille-provence.fr

REFERENT ADEME

Nom : VIGNE Prénom : Bernard
Adresse : 2, boulevard de Gabès
(complète) B.P. 139
13267 Marseille Cedex 08
Téléphone : 04.91.32.84.53 Email : bernard.vigne@ademe.fr

ETAT DU TERRITOIRE CONCERNANT LA PREVENTION au moment du diagnostic

- Programmes de prévention existants sur le territoire
- Territoire ayant **déjà engagé des actions** de prévention hors programme structuré
- Territoire n'ayant engagé aucune action de prévention mais **sachant définir la prévention**
- Territoire n'ayant engagé aucune action de prévention et **ne sachant pas définir la prévention**

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

1. Enjeux

De récents textes réglementaires donnent des orientations dans la prévention des déchets avec notamment, dans le cadre du Grenelle 1, l'objectif de réduction de -7% des OMA, sur 5 ans. Pour MPM, cela nécessite une interprétation spécifique au regard des efforts déjà fournis depuis 2009 (2009 est considérée comme l'année de référence pour le calcul de l'atteinte des objectifs des actions mises en place). Depuis 2005, il a été constaté une diminution de 4% environ des tonnages d'ordures ménagères et assimilées.

Début 2010, une démarche de réduction de la production de déchets a été initiée avec la mise en place de la commission composée d'élus « Pour une politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif – projet 2010-2015 ». Suite aux travaux de la commission, il a été décidé de signer un Programme Local de Prévention avec l'ADEME (fin 2011).

Dans le cadre du Programme Local de Prévention, il s'agira de dégager des leviers d'actions à mettre en œuvre pour réduire de façon plus importante encore, la quantité de déchets, leur nocivité et améliorer leur valorisation.

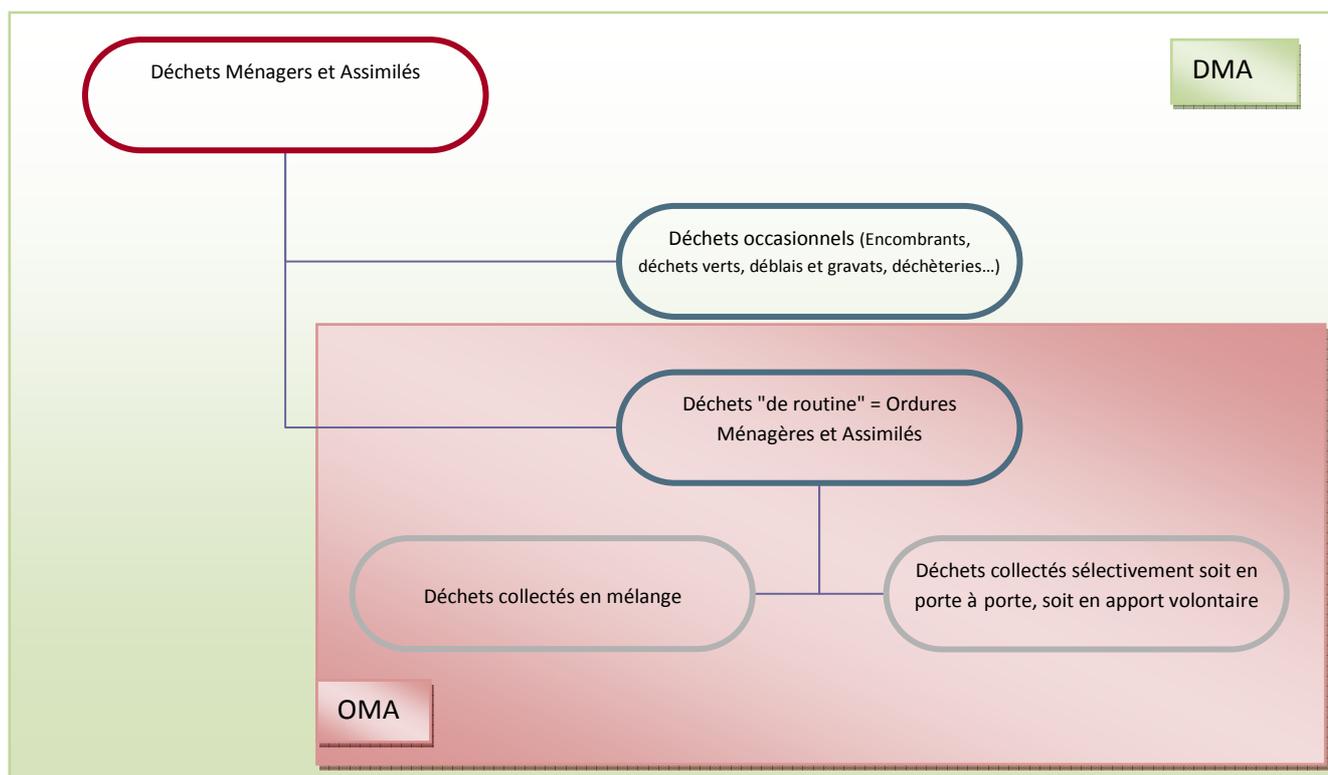
2. Limites du diagnostic

- Période d'analyse

La période d'analyse retenue pour poser le diagnostic de territoire est celle s'étendant de 2005 à 2009/2011. Cette période permet de mettre en exergue les performances de réduction de la quantité de déchets, ainsi que les performances de valorisation matière et organique.

Le Programme Local de Prévention contractualisé avec l'ADEME fin 2011, s'inscrit dans la lignée des réalisations et des engagements précédents de MPM en matière de prévention.

- Flux de déchets étudiés



Le Programme Local de Prévention prend en compte les catégories de déchets suivantes pour l'évaluation de l'objectif de baisse de 7% :

- Ordures ménagères résiduelles,
- Multimatériaux recyclables, y compris le verre,

Les déchets ménagers et assimilés seront également suivis afin d'évaluer leur évolution :

- Déchets collectés en déchèterie, dont les encombrants,
- Déchets des artisans, commerçants, assimilés aux déchets des ménages.

3. Contexte

- Dynamique interne

Dès le début 2011 une démarche portée par la Direction Générale des Services a été mise en place avec un responsable de missions au niveau DGS, chargé de coordonner les différentes directions sur l'objectif global de réduction des déchets puis amélioration des performances de tri. **La volonté affichée est d'intégrer dans le travail au quotidien des services la démarche de réduction des déchets et non de mettre en place une direction nouvelle en parallèle du fonctionnement habituel de la collectivité.**

Dans ce cadre 5 groupes de travail, co pilotés par des Directeurs et le responsable de missions ont été structurés afin de travailler à ce projet. Le lancement de la démarche s'est déroulé lors du séminaire des cadres de fin 2011.

Des projets en construction au sein de la collectivité et participant à cette démarche ont été intégrés dans la dynamique : dématérialisation de tous les courriers en interne à MPM grâce au logiciel AIRS (gestion de 100 000 courriers par an), dématérialisation du contrôle de légalité, plateforme internet à destination des élus,.....

En 2009, MPM s'est engagée dans une démarche volontariste de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique en élaborant un Plan Climat énergie territorial. Le Plan Climat a notamment pour objectif la réduction de la production de gaz à effet de serre.

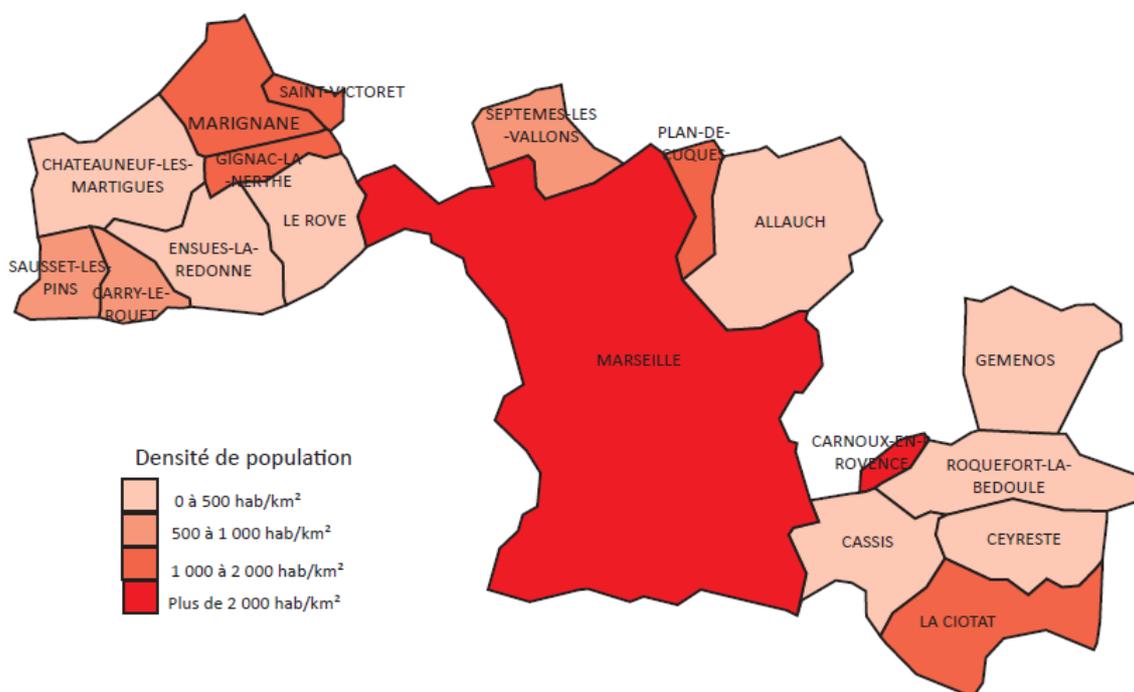
Les déchets représentent le premier poste d'émissions générées par MPM dans l'exercice de ses compétences. Il est donc logique de lier Plan Climat Territorial et prévention des déchets.

Le volet déchets du Plan Climat Territorial a donc été élaboré en collaboration avec la Direction Générale des Services afin de proposer des actions complémentaires avec le Programme Local de Prévention des Déchets.

Le Plan Climat Territorial a été voté le 26 octobre par les élus du Conseil Communautaire.

4. Les données socio-économiques du territoire d'étude

- **Le territoire**



Créée en 2000, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a une situation stratégique au cœur de l'Europe du Sud-Ouest en bordure de la mer Méditerranée. Du fait de sa façade maritime, le territoire présente un littoral de plages, conférant à la fois une dynamique touristique et industrialo-portuaire au territoire.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est aujourd'hui composée de 18 communes.

En 2009, MPM représente 1 039 739 habitants, soit 53 % de la population départementale.

La densité de population du territoire est de 1 718 hab./km² avec une disparité importante selon les communes.

- **Données sur la population**

La majorité de la population est située sur la commune de Marseille (81,8 % des habitants)

Hypothèses prises en compte pour l'évolution de la population entre 2005 et 2011 :

- Prise en compte de la population municipale, selon l'INSEE,
- De 2005 à 2010, prise en compte des données de population municipale INSEE de l'année précédente,

- 2011 : prise en compte des données SINOE.

Année étudiée	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 et suivant
Source	INSEE Recensement 1999	INSEE Recensement 1999	INSEE Recensement 1/1/2006	INSEE Recensement 1/1/2007	INSEE Recensement 1/1/2008	INSEE Recensement 1/1/2009	SINOE puis mise à jour avec INSEE
Population	980 791	980 791	1 023 972	1 038 521	1 039 739	1 038 940	1 043 091



Une augmentation globale de la population de + 1,8 % entre 2005 et 2011

- **Données sur les ménages**

	1999	2009
Nombre de personnes par ménage	2,35	2,28

Données INSEE – recensement 1999 et 2009

Une grande part de personnes vivant seules (37 % des ménages).

Une modification de la composition des ménages :

- Augmentation de 12,8 % des ménages composés d'une seule personne entre 1999 et 2009
- Augmentation de 10,2 % des couples sans enfants,
- Diminution de 2,5 % des couples avec enfants.

- **Données sur le logement**

Evolution du nombre logement en fonction de leur typologie :

	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants	TOTAL
1968	323 806	11 059	19 965	354 830
1975	366 149	11 348	26 577	404 074
1982	384 262	14 143	27 362	425 767
1990	386 806	18 119	39 192	444 117
1999	417 858	15 612	35 977	469 447
2009	455 979	16 315	34 298	506 592

Données INSEE – recensement 1999 et 2009

Augmentation de 7,9 % du nombre de logements entre 1999 et 2009

120 410 logements individuels – 380 723 logements collectifs en 2009

La population, d'évolution de



Augmentation du nombre de ménages sur le territoire mais diminution de leur taille, entre 1999 et 2009

Grande part de logements collectifs

territoire. Néanmoins les conclusions sont à nuancer en fonction des communes qui composent le territoire. En effet chaque commune a ses propres caractéristiques sociodémographiques et économiques. Il s'agit, ici de donner les tendances générales.

Les tendances socio-économiques du territoire de MPM	Impact sur la prévention et la gestion des déchets
<p>Caractéristiques de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> Une population qui croit Des densités de population très élevées Une population assez captive qui travaille sur sa commune de résidence à 74,5 % Une répartition des tranches d'âge selon les secteurs, les moins de 30 ans à l'Ouest, les plus de 60 ans à l'Est Des revenus faibles 	<ul style="list-style-type: none"> Des quantités de déchets qui devraient augmenter naturellement Facilite l'ancrage des gestes du tri, de prévention au domicile et au travail, ou en rend plus difficile le changement Discours de sensibilisation et de prévention à adapter (actions sur les économies engendrées par l'éco consommation...)
<p>Caractéristiques de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de logements avec une diminution de la taille des ménages 37 % des ménages constitués d'une seule personne 90 % de résidences principales et une proportion d'habitat collectif plus importante que d'habitat individuel 	<ul style="list-style-type: none"> Un nombre de foyers à collecter qui augmente (allongement des tournées, ...) Besoin fort de mobiliser les bailleurs et les syndics Cibles différentes en termes de réduction des déchets et d'objectifs à atteindre
<p>Caractéristiques de l'activité économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Une majorité d'établissements situés sur la commune de Marseille Des secteurs d'activités spécifiques : hébergements touristiques, restaurants ... Des zones d'activités importantes sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Une typologie des déchets assimilés différente selon les activités avec une concentration sur Marseille Adaptation des actions de prévention et des modes de collecte Des déchets spécifiques pour une gestion spécifique, à ne pas négliger

5. Gestion des déchets

- **Des modes de collecte multiples**
- Redevance spéciale en place sur le territoire. En 2011 2 468 abonnés pour une recette de 7,9 millions d'euros.
- **Le mode de calcul des ratios par rapport à la population desservie par flux**

L'ensemble des **ratios (kg/hab.)** ont été calculés à partir de la **population desservie**.

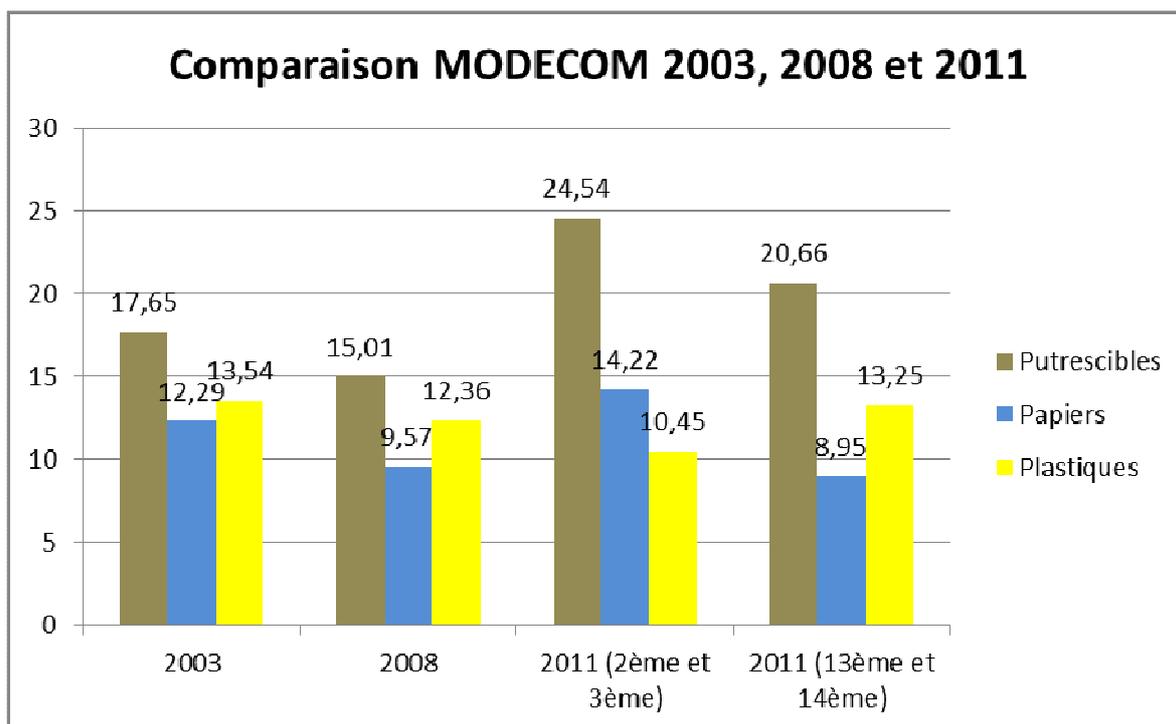
- OMr,

- CS,
- Verre,
- Déchets collectés en déchèterie.

	2005	2006	2007	2008	Année de référence : 2009	2010	2011
OMR	468,62	463,73	433,83	426,72	416,34	417,55	417,00
CS (Emballages + Papier)	20,07	21,08	23,10	24,07	22,15	22,40	22,20
Verre	8,55	8,72	9,34	10,13	10,13	9,72	9,78
Déchèteries (sans plateforme pro)	192,67	204,43	97,46	99,98	106,85	102,67	102,96
Plateforme pro			85,64	83,45	82,48	91,12	105,71
Encombrants voie publique	22,84	22,82	16,89	18,23	23,35	18,40	15,07
Collecte spécifique (cartons pro, DASRI...)	1,11	1,08	1,23	1,93	1,64	0,64	1,50
TOTAL	713,87	721,86	667,49	664,50	662,94	662,48	674,23
TOTAL sans plateforme pro	713,87	721,86	581,85	581,06	580,46	571,37	568,51
Population	980 791	980 791	1 023 972	1 038 521	1 039 739	1 038 940	1 043 091
OMA	497,24	493,53	466,28	460,92	448,62	449,66	448,99

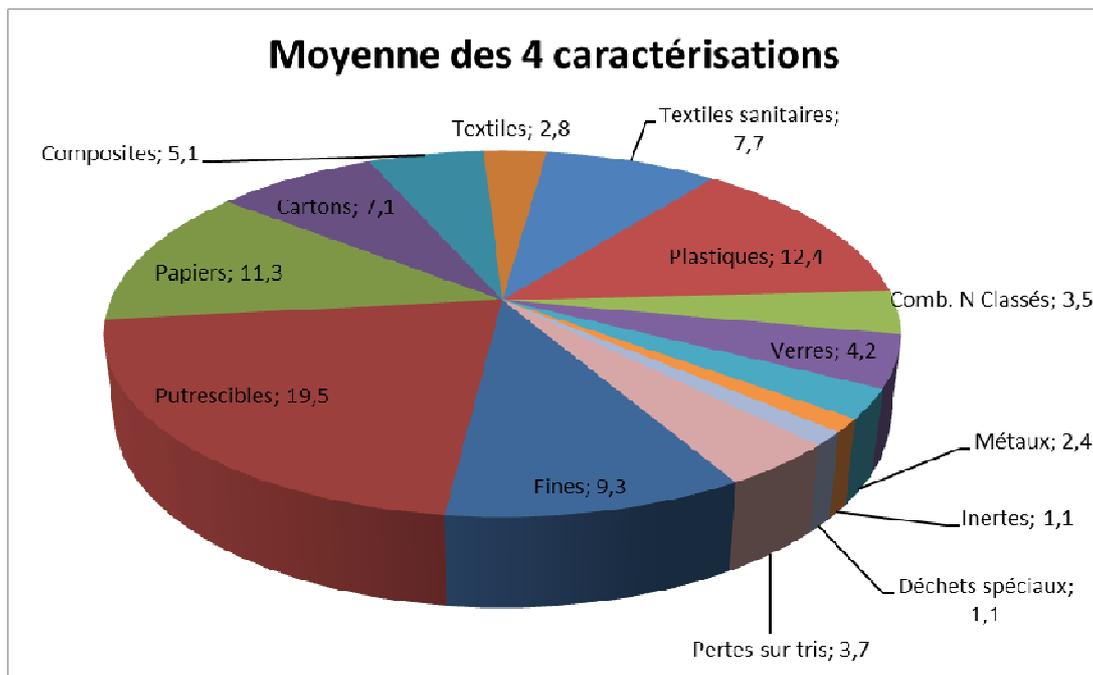
- **Des caractérisations des ordures ménagères résiduelles**

4 caractérisations réalisées sur le territoire en 2003, 2008 sur le territoire de MPM et 2011 sur les 2^{ème} - 3^{ème} et sur les 13^{ème} - 14^{ème} arrondissements.



- **Gisements d'évitement (caractérisations des OMR) :**

- 19,5 % de déchets putrescibles, actions de compostage,
- 2,6 % d'imprimés publicitaires, action STOP PUB,
- 4 % de déchets de jardin, actions de gestion raisonnée des déchets verts,
- 1,3 % de bouteilles PET, action de promotion de l'eau du robinet,
- 12,4 % de déchets plastiques et 7,7 % de textiles sanitaires, action de promotion des achats éco responsables,
- 2,8 % de textiles, action de valorisation des textiles des particuliers.



6. Récapitulatif des différents objectifs de la loi Grenelle 1 et du Programme Local de Prévention

- **Objectifs de réduction des quantités de déchets et de taux de valorisation**

Grenelle I :

	2009	2012	2014
Objectifs de réduction des OMA de la loi Grenelle I	/	/	-7%
en ratio (kg/hab/an)	449	/	417
Objectifs taux de recyclage (en %)	23,4%	35%	45%

Taux de recyclage = taux de valorisation matière + taux de valorisation organique

Programme Local de Prévention :

	2009	2016
Objectifs de réduction des OMA du PLP	/	-7% soit 31,4 kg/hab /an
en ratio (kg/hab/an)	449	417

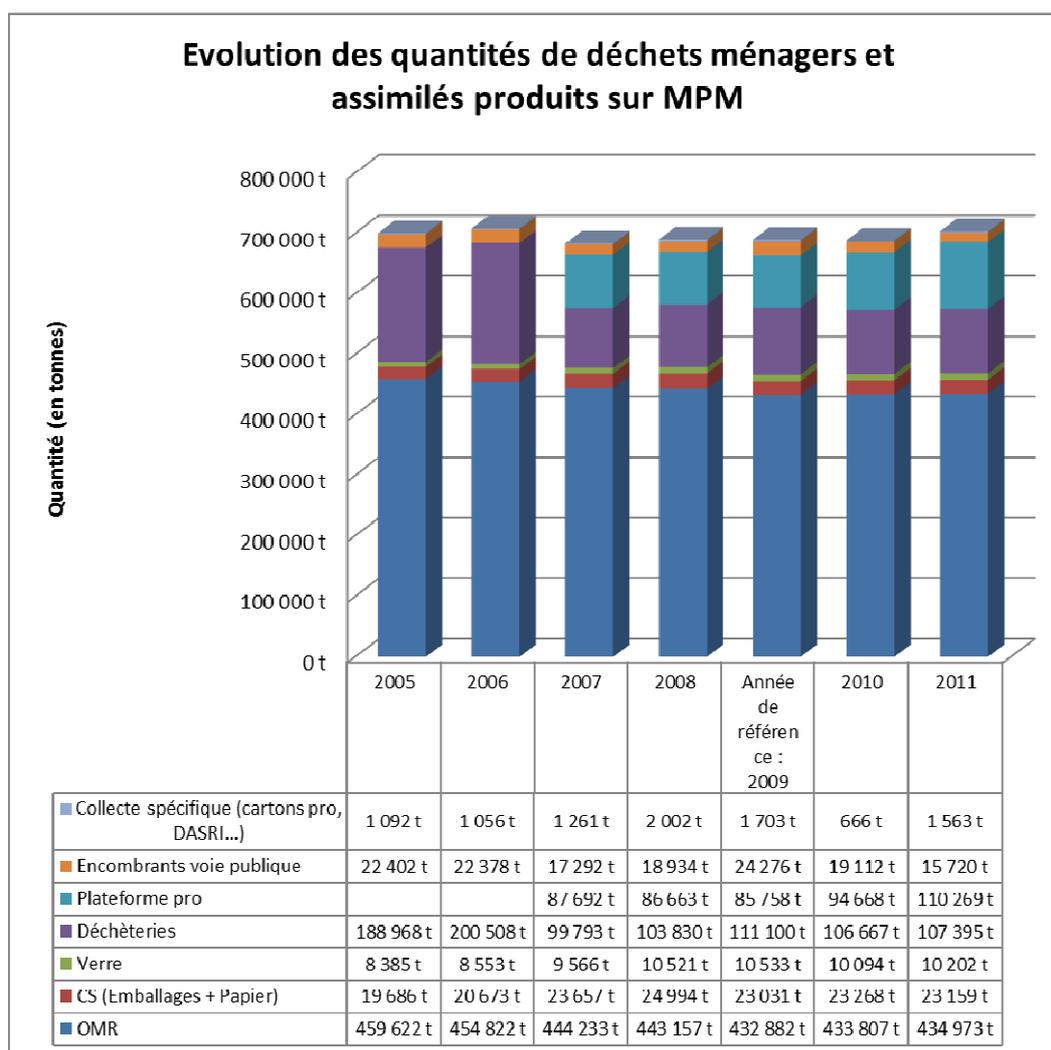
- Réduire de 15% les déchets incinérés et stockés

Cet objectif porte sur les déchets non dangereux non minéraux quel que soit le producteur du déchet (ménager, activité économique) que ces déchets soient ou non "assimilés" à ceux des ménages.

- Recycler 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012

	2009	2011	2012
Taux de recyclage des emballages ménagers	19,2 %	28 %	75 %

- Evolution globale des DMA depuis 2005



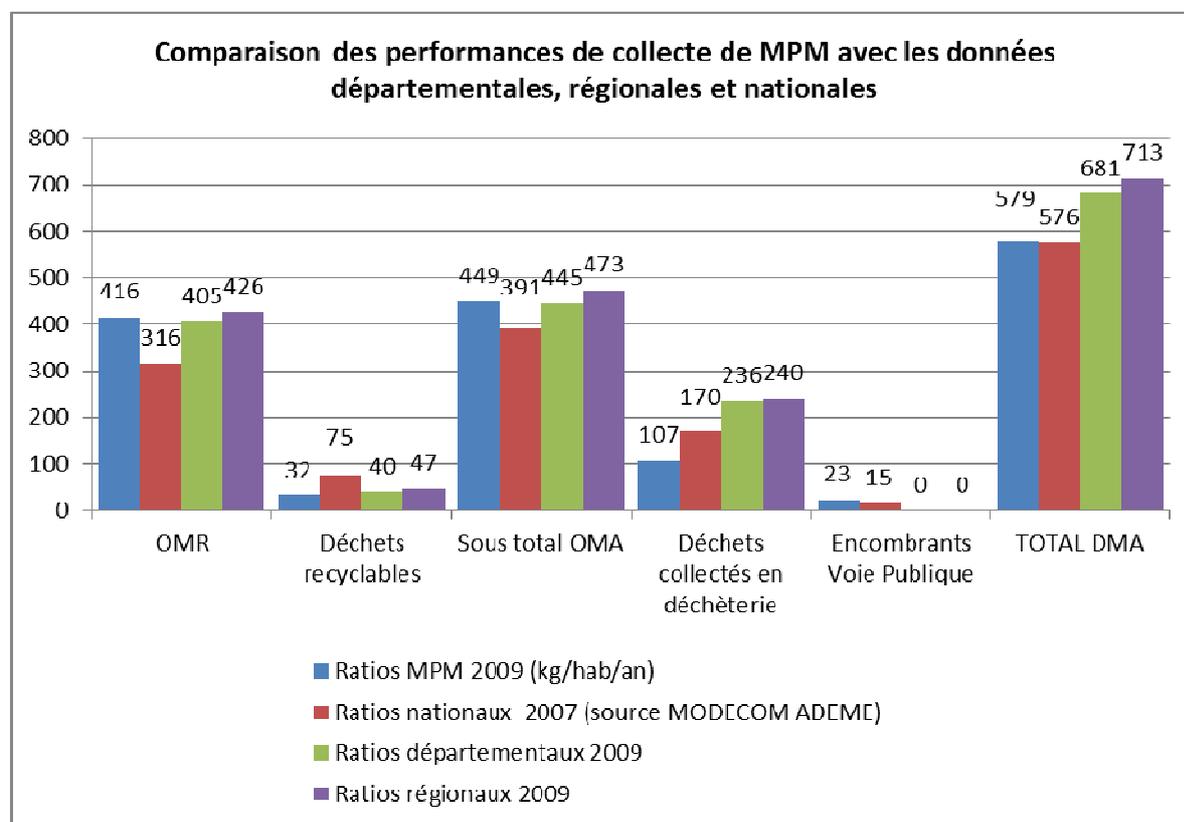
Remarques : bien que non pris en compte dans le PLP, il a été repris, sur les graphiques, l'évolution des déchets apportés en plateformes professionnels, afin de mettre en avant la globalité des déchets produits, par les usagers, sur le territoire d'étude.



Le ratio moyen par habitant de production de déchets ménagers et assimilés (yc les déchets apportés en plateformes professionnels) est égal à 662,94 kg/hab. en 2009 (580,46 kg/hab/an sans les déchets des plateformes professionnels). Si on considère les OMA seules, le ratio moyen par habitant est de 448,62 kg/hab., contre 497,24 kg/hab. en 2005.

- **Situation de MPM au regard des performances locales et nationales en termes de production**

	Tonnages MPM 2009	Ratios MPM 2009	Ratios nationaux 2007 (ADEME)	Ratios départementaux 2009	Ratios régionaux 2009
OMR	432 882	416	316	405	426
Déchets recyclables	33 564	32	75	40	47
<i>Sous total OMA</i>	<i>466 446</i>	<i>449</i>	<i>391</i>	<i>445</i>	<i>473</i>
Déchets collectés en déchèterie	111 510	107	170	236	240
Encombrants Voie Publique	24 411	23	15	-	-
TOTAL DMA	602 367	579	576	681	713



En termes d'OMA, il peut être remarqué que les performances de MPM sont supérieures aux résultats nationaux et départementaux c'est-à-dire :

- ➔ La production d'OMr est supérieure (+100,34 kg/hab. par rapport au ratio national), sauf au niveau régional (-10kg/hab),
- ➔ La production de déchets recyclables est moindre, pour un taux de refus de 28,4 % en 2009,
- ➔ La production de déchets collectés en déchèterie est inférieure au ratio national (-62,75 kg/hab).

La production d'OMr sur MPM est comparable à la production régionale mais supérieure (+ 57,62 kg/hab) à la production nationale. Cet écart peut s'expliquer par la typologie de l'habitat sur MPM (milieu urbain dense avec un fort taux d'habitat collectif) et par des fluctuations touristiques importantes dans le sud de la France. Concernant les recyclables une marge de progression est présente avec un gisement de certains flux en dessous des gisements nationaux (gisement de verre sur MPM d'environ 30 kg/hab/an en comparaison du gisement national de 50 kg/hab/an.).

Les déchèteries sur MPM ont des performances inférieures aux autres moyennes car elles n'acceptent pas l'ensemble des déchets acceptés dans les autres déchèteries. Sur Marseille les déchets des professionnels ne sont pas acceptés en déchèterie et orientés vers les plateformes dédiées. En 2009 la performance globale (déchèteries + plateformes) est de 189 kg/hab/an.



La loi Grenelle 1 fixe comme objectif national de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire) de 7% par habitant entre 2009 et 2014, c'est-à-dire de passer, pour MPM de 448,6 kg/hab./an en 2009 à **417,2 kg/hab./an** en 2014, soit -31,4 kg/hab.

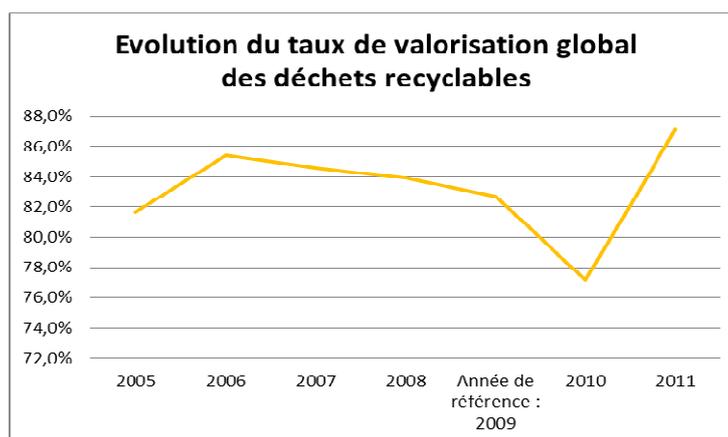
L'accord-cadre signé entre MPM et l'ADEME prévoit l'atteinte de cet objectif fin 2016.

La prévention vise également à atteindre des taux de valorisation tels que définis dans les textes réglementaires et à réduire la nocivité des déchets. Il s'agira donc, dans le cadre du Programme Local de Prévention de déterminer des actions de prévention permettant un juste équilibre entre :

- ➔ la réduction des quantités,
- ➔ l'augmentation de la valorisation matière et organique,
- ➔ la réduction de la nocivité.

- **Situation de MPM en terme de valorisation¹**

Evolution des performances de tri depuis 2005



L'évolution du taux de valorisation est relativement stable depuis 2005. Un taux de valorisation de 82,7 % en 2009. On observe une nette baisse du taux de valorisation en 2010 (- 5,56 %) en raison d'un problème de marché de tri, puis augmentation en 2011.

¹ On notera qu'en 2010 a été inauguré le centre de traitement multifilière Everé

Taux de recyclage des emballages

2009	2010	2011
19,2%	20,3%	28%

L'évolution du taux de recyclage des emballages ménagers est en augmentation depuis 2009 (+8,8 % soit 6,67 kg/hab.). L'objectif global de 75% est à atteindre au niveau national. Au niveau local les gisements peuvent être différents est avoir un impact sur ce taux de recyclage

- **Bilan 2009 de la valorisation des déchets sur le territoire de MPM et comparaison avec les données locales et nationales**

Le taux de valorisation global est de

- 19,3 % de taux de valorisation matière en 2009
- 19,4 % de valorisation matière et 4 % de valorisation organique en 2011, soit 23,4% de valorisation totale.

Dans le contexte du Grenelle de l'environnement mais également de la Directive Cadre sur les déchets, ce bilan doit être amélioré afin d'atteindre l'objectif de **35% de valorisation matière et organique en 2012** puis 45% de valorisation matière et organique en 2014.

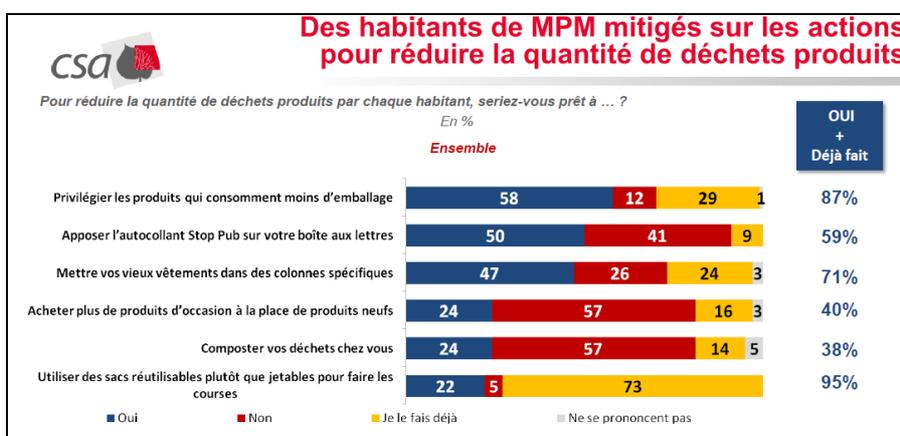
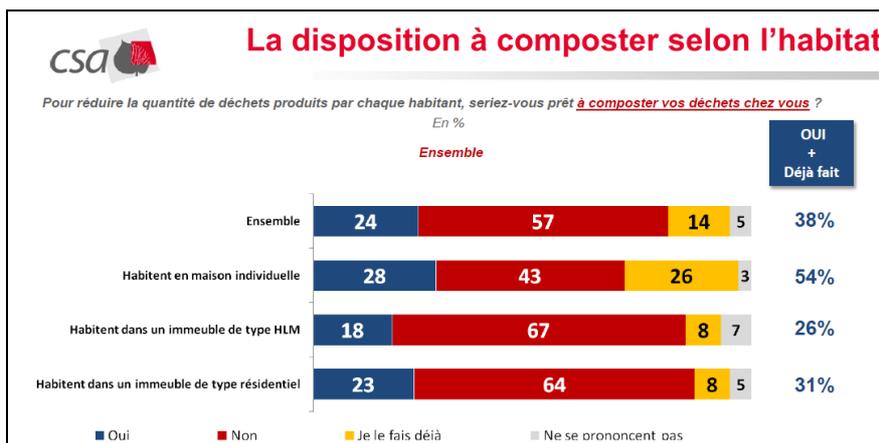
L'objectif de réduction de -15% de déchets incinérés et stockés est atteint. En effet, on passe de 491 658 t enfouies en 2009 à 390 273 t enfouies et incinérées en 2011 (ce qui représente une baisse de – 20,6 %).

7. Diagnostic communication – Enquête CSA

En septembre 2011, une enquête d'opinion a été réalisée par le CSA pour MPM et fourni un état des lieux de la perception des habitants sur la problématique des déchets (tri et prévention) :

- ⇒ Perte de confiance des habitants en la collectivité.
- ⇒ Besoin de plus de transparence et d'information sur le « fonctionnement déchets » (règles de gestion, équipements à disposition, destination des déchets,..) notamment auprès de la cible jeune (18-24 ans)
- ⇒ Sentiment d'être seul à faire des efforts, montrer l'exemplarité...

- **27 %** des habitants **ne trient pas**,
- **38 %** des habitants se disent **mal informés sur les règles de tri**,
- **65 %** des sondés **pensent pouvoir produire moins de déchets**.
- **24 %** des sondés se disent **prêts à composter** (28 % des maisons individuelles, 18 % des HLM et 23 % des résidents d'immeuble),
- **58 %** des sondés sont prêts à **privilégier les produits qui consomment moins d'emballages**,
- **50 %** des sondés se disent prêts à apposer un **autocollant STOP PUB**.



8. Acteurs de la prévention

Quatre types d'acteurs recensés participent d'ores et déjà à la réussite des actions de prévention mises en place par MPM ou qui pourraient être sollicités dans ce cadre :

- Des **acteurs supports** : c'est-à-dire des acteurs ayant mis en place des instances de concertation, consultative, des relais d'informations (techniques, ...) de ressources,
- Des **acteurs de mise en œuvre** : acteurs impliqués sur le terrain pour la mise en œuvre des actions de prévention ou qui pourraient l'être,
- Des **acteurs communication / sensibilisation** : acteurs impliqués sur le terrain pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation ou qui réalisent des actions de communication ou qui pourraient l'être,
- Des **acteurs organisateurs de filières** : pour le détournement des flux pour une amélioration de la valorisation matière, organique ...

9. Actions de prévention

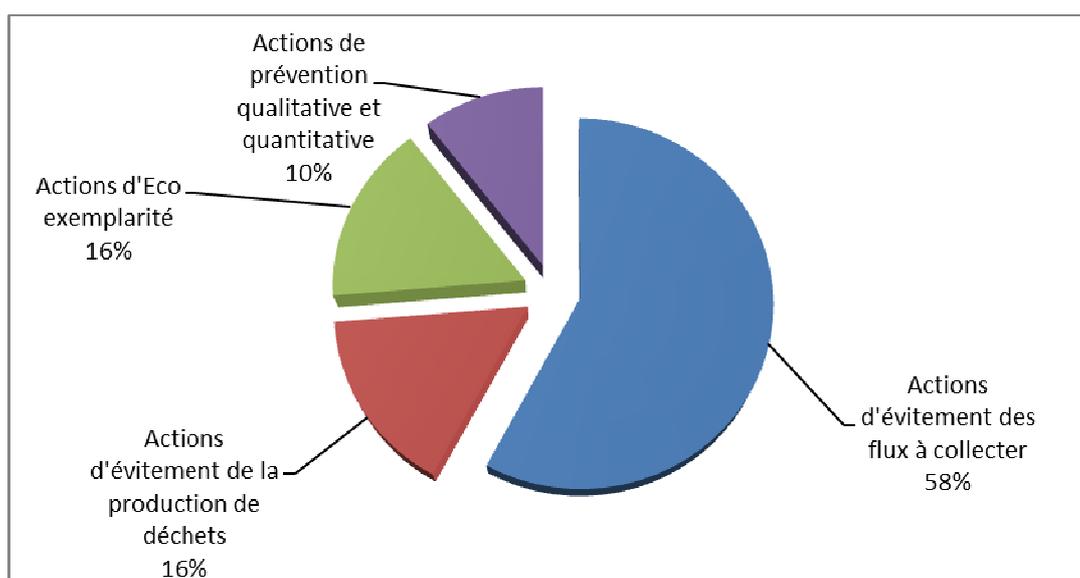
Fort de ce diagnostic, cinq types d'actions entrant dans le champ de la prévention ont été recensés :

- Les actions de sensibilisation des publics à la prévention (grand public, scolaires),
- les actions d'évitement des flux à collecter : participant à la réduction des quantités de déchets produits, à collecter et à traiter (compostage, opération stop pub, lutte contre le gaspillage alimentaire...),
- les actions d'évitement de la production de déchets (réemploi, valorisation textiles),

- les actions d'éco-exemplarité (services de MPM, communes, éco organisation d'évènements),
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises qui représente un flux important. Les actions de prévention qualitative peuvent avoir leur importance sur la réduction de la nocivité des déchets (sensibilisation aux filières déchets dangereux).

Remarque : des actions de prévention peuvent intégrer une double catégorie, c'est-à-dire, par exemple, participant à la fois à éviter la production d'un flux et en améliorant le taux de valorisation.

Au total, 21 actions de prévention phares recensées, également réparties avec une prédominance d'actions supports.



EVALUATION DES PRINCIPAUX GISEMENT D'EVITEMENT ET DE DETOURNEMENT

Gisement	Mode de calcul de l'évitement	Tonnage initial	Potentiel d'évitement	
			en tonne	en Kg/hab
Ordures ménagères et assimilés	7 % du tonnage d'OMA 2009	466 446	33 779	31,4

ACTEURS RELAIS IDENTIFIES (y compris au sein de la collectivité : animateurs environnement, ambassadeurs du tri...)

Acteurs	Relais au niveau de...
Direction Générale des Services, différents services MPM	Animation des actions Communication programme
Conseil Général	Animation réseau Articulation Plan-programme

Acteurs publics locaux : EPCI, EHPAD, établissements scolaires...	Portage et diffusion des actions
Acteurs économiques : commerces de proximité, grandes et moyennes surfaces, acteurs touristiques...	Partenariats opérationnels, montage et portage d'actions
Acteurs associatifs : caritatif/alimentaire/Bourse d'échange/environnement	Montage, portage et diffusion des actions
CCI, CMA,	
Conseils De Développement, Comités d'intérêt de quartier	

EVENEMENTS CLES SUR LE TERRITOIRE pouvant donner lieu à des actions/communication sur la prévention (ex : salon annuel...)

Évènements	Période/mois de l'évènement
Marseille Provence 2013 : Capitale Européenne de la Culture	Année 2013
Foire de Marseille	Annuel (Octobre)
Marchés	Hebdomadaire
Fêtes patronales	Annuel – période estivale
Manifestations...	

CONCLUSION DU DIAGNOSTIC

Atouts (facteurs internes)	Freins (facteurs internes)
Opportunités (facteurs externes)	Menaces (facteurs externes)
<ul style="list-style-type: none">- Portage politique fort- Des moyens humains pour suivre et animer le programme, au niveau de la DGS- Actions déjà engagées par MPM : vente de composteurs, site internet, éco-exemplarité de la collectivité...- Travail transversal entre tous les services- Concertation forte avec les pilotes du Plan Climat	<ul style="list-style-type: none">- Budget- Calendrier de réalisation (absence de Plan de prévention du Conseil Général)- Contraintes liées au code des marchés publics, délais de choix des prestataires- Fort taux d'habitat collectif et habitat très dense
<ul style="list-style-type: none">- Tissu associatif très riche et diversifié- « Difficultés économiques » qui impactent la consommation et peuvent permettre de proposer d'autres pistes de consommation- Subvention et soutien technique de l'ADEME (moyens financiers permettant la mise en place d'actions conséquentes, réseaux d'échange des grandes agglomérations françaises)	<ul style="list-style-type: none">- Contexte économique- Taille importante de la collectivité, disparités sociales et typologie d'habitats entre les communes et les arrondissements de Marseille- Marseille Provence 2013 Capitale de la culture- Pas de Plan de prévention départemental- Confusion tri et prévention- La gestion des déchets est un sujet souvent abordé sous l'angle polémique par les médias

ACTIONS PLANIFIEES

N°	Action	Planning prévisionnel					Prorata temps équipe projet (4 ETP)	Budget en k€2012-2016		
		2012	2013	2014	2015	2016		Equipe projet	Fiches actions	Global
1	Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets	X	X		X	X	27,80%	381	1 270	1 651
2	Eduquer et sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets		X	X	X	X	14,80%	203	130	333
3	Promouvoir le compostage individuel	X	X	X	X	X	3,70%	51	953	1 004
4	Promouvoir le compostage en pied d'immeuble	X	X	X	X	X	8,10%	111	841	952
5	Promouvoir le compostage auprès des gros producteurs			X	X		0,80%	11	40	51
6	Promouvoir le compostage collectif			X			0,30%	4	20	24
7	Promouvoir le compostage dans les gîtes et campings				X	X	1,30%	18	70	88
8	Sensibiliser le grand public à opérer une gestion raisonnée des déchets verts			X			0,10%	1	10	11
9	Sensibiliser les professionnels à opérer une gestion raisonnée des déchets verts			X		X	0,10%	1	15	16
10	Développer l'opération Stop Pub		X		X		0,50%	7	25	32
11	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire		X	X			6,40%	88	230	318
12	Lutter contre le gaspillage alimentaire auprès des professionnels de la distribution				X		0,10%	1	30	31
13	Promouvoir la consommation d'eau du robinet, plutôt que l'eau en bouteilles			X		X	0,40%	5	250	255
14	Favoriser le réemploi / réparation		X	X	X	X	0,30%	4	160	164
15	Favoriser les achats éco responsables		X	X	X	X	19,30%	264	275	539
16	Encourager les particuliers à favoriser la valorisation du textile		X	X	X	X	2,60%	36		36
17	L'éco exemplarité dans les communes		X		X	X	0,30%	4	40	44
18	L'éco exemplarité de MPM	X	X	X	X	X	3,90%	53	115	168
19	L'éco organisation des évènements		X	X	X		3,50%	48	70	118
20	Sensibiliser les acteurs économiques du territoire à la prévention des déchets		X	X	X	X	5,60%	77	255	332
21	Sensibiliser le grand public sur les filières des déchets dangereux				X		0,10%	1	15	16
Equipe projet MPM							100%	1 369		
Communication de proximité (Eco-ambassadeurs de la prévention intervenants en transversale sur plusieurs actions)								2 077		
Fiches actions									4 814	
Actions complémentaires des directions (dématérialisation des courriers, plateformes internet pour élus, communication institutionnelle sur la prévention,)									1 200	
TOTAL en k€ sur 5 ans										9 460
Subvention en k€ ADEME sur 5 ans										4 095
Moyenne en k€ par action et par an (total / 21 actions)										90
Moyenne en euros par habitant et par an (total / 1 039 739 hab.)										1,8